

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 23 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 35 — — soir, Express.  
6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 57 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Le *Moniteur* publie les dépêches échangées entre le Foreign-Office et le ministre des affaires étrangères de France, au sujet du congrès. Ces documents diplomatiques sont ceux qu'a donnés la *Gazette de Londres* du 27, et dont suit une courte analyse publiée par l'agence Havas. On y voit la première note du comte Russell demandant un programme des questions à soumettre au congrès, la réponse de M. Drouyn de Lhuys, déclarant que l'Empereur étant le plus nouveau des souverains (ce que la *Gazette de Londres* traduisait par le plus jeune) ne pouvait s'arroger le droit de fixer un programme, et enfin le refus pur et simple de l'Angleterre de s'associer à la grande pensée impériale.

« Londres, 27 novembre.

« La *Gazette de Londres* publie la lettre de l'Empereur Napoléon invitant la reine d'Angleterre au congrès, et un extrait d'une dépêche de lord Russell à lord Cowley, en date du 11 novembre.

« Lord Russell dit dans cette pièce : « Toute proposition de l'Empereur sera toujours prise par nous en très-sérieuse considération. Il sera répondu le plus tôt possible à la proposition de congrès. »

Le 12 novembre, lord Russell écrit à lord Cowley :

« La reine a considéré l'invitation au congrès comme une preuve de l'intérêt de l'Empereur pour le bien-être de l'Europe. Le gouvernement anglais croit que les traités de 1815 sont encore en vigueur, et que l'équilibre po-

litique de l'Europe repose toujours sur cette base. Si, au lieu de dire que les traités de Vienne ont cessé d'exister, nous examinons si certaines parties de ces traités ont été modifiées ou menacées, d'autres questions surgissent. Veut-on proposer de sanctionner les modifications qui ont eu lieu? S'agit-il d'obtenir l'adhésion des puissances qui ne les ont pas encore reconnues?

« Quelle est la nature des propositions faites par l'Empereur? Si elles sont acceptées par la majorité des puissances, doivent-elles être exécutées par la force des armes? Le gouvernement anglais doit obtenir sur tout cela des explications satisfaisantes. Avant de prendre une décision, l'Angleterre est prête à discuter avec la France et les autres puissances, par correspondance diplomatique, toutes les questions dont la solution lui paraît possible et qui peuvent assurer la paix de l'Europe, mais elle envisagerait, avec plus de crainte que de confiance, un congrès de souverains et de ministres sans but déterminé. L'Angleterre ne doute pas, d'ailleurs, que l'Empereur ne portât dans cette assemblée un esprit de modération et de justice. »

M. Drouyn de Lhuys dit, dans une dépêche au marquis de Cadore, en date du 23 novembre :

« L'Empereur, étant le plus jeune des souverains, ne croit pas avoir le droit de réclamer le rôle d'arbitre en fixant le programme du congrès proposé. Tel est le motif de la réserve qu'il s'est imposée lui-même.

« Un conflit déplorable ensanglante la Pologne: faut-il le laisser continuer? Un conflit existe entre le Danemark et l'Allemagne: les

cabinets doivent-ils rester indifférents? L'anarchie doit-elle continuer sur le Danube? L'Autriche et l'Italie doivent-elles garder éternellement une attitude hostile? L'occupation de Rome, par les troupes françaises, doit-elle se prolonger indéfiniment?

« Les Etats de l'Europe doivent-ils continuer leurs armements réciproques? Telles sont les questions principales que les puissances auraient à examiner. Lord Russell n'attend pas que nous lui donnions la solution de ces problèmes. Ce serait une illusion de vouloir chercher cette solution par une correspondance diplomatique. Un congrès seul pourrait amener une pacification durable. »

Lord Russell écrit à lord Cowley le 25 novembre :

« Le congrès apporterait-il une solution pacifique aux questions que nous avons mentionnées? Nous croyons qu'aucune puissance ne serait disposée à abandonner le terrain qu'elle occupe. Le congrès obtiendrait-il des avantages pour la Pologne, quand les remontrances faites à la fois par la France, l'Autriche et l'Angleterre n'ont rien obtenu? La Russie consentirait-elle à l'indépendance de la Pologne sur la demande du congrès.

« Un refus serait une humiliation pour l'Europe et amènerait une guerre contre la Russie. Faut-il demander à l'Autriche de renoncer à la Vénétie? Si une pareille question était discutée, le représentant de l'Autriche quitterait le congrès. C'est encore là une question qui n'aboutirait pas ou qui entraînerait la guerre. Le congrès ne trouverait pas davantage de solution à la question danoise ou à celle des principautés danubiennes, et il se terminerait

en laissant ses membres en de plus mauvais termes qu'au commencement. Il ne faut donc point s'attendre à voir diminuer les armements en Europe. Prévoyant qu'un congrès n'aurait aucun résultat avantageux, le gouvernement anglais n'accepte pas l'invitation qui lui est faite. »

Le *Times* a consacré un long article à l'appréciation de ces dépêches, dans lequel il s'est efforcé de faire ressortir la prudence et la sagesse de la décision prise par le gouvernement anglais. Pour arriver à ce but, il a exposé des idées politiques d'un ordre tout nouveau. Il en est arrivé à déclarer qu'il ne croyait pas que l'habileté humaine pût suffire à la tâche proposée par l'Empereur aux souverains, et que la conduite la plus sage était de laisser les choses se régler elles-mêmes, en se confiant « à l'avenir, à la garantie des lois inconnues » de la nature humaine et « à l'influence invisible d'une puissance suprême. »

Tout cela se résume à dire que l'Angleterre s'en rapporte à Dieu pour le règlement des questions qui agitent l'Europe et le monde, dont elles menacent chaque jour le repos. Cette confiance en la Providence est assurément respectable, et nous la partageons; mais la Providence n'aide que ceux qui se remettent; nous ne pensons pas qu'elle ait jamais autorisé le fatalisme. Les Anglais ont, du reste, bien prouvé qu'ils étaient pénétrés de cette maxime: « Aide-toi, le ciel t'aidera; » et cependant le *Times* établit pour la circonstance tout un plan de politique fataliste.

Nous croyons trop au bon sens de nos voisins pour prendre au sérieux le langage du journal de la Cité.

## FEUILLETON.

## LE MARQUIS DE L'ARROGANCE.

(Suite.)

Disons-le à la louange du marquis de Marsal, en reconnaissant son frère, il avait été épouvanté des événements qui venaient de s'accomplir, et ce fut avec un profond sentiment de désespoir, le cœur navré, qu'il pressa son frère dans ses bras.

— Sabre maudit! s'écria-t-il en brisant son arme, dont il jeta au loin les morceaux, sabre maudit! tu ne toucheras plus mes mains.

De son côté, James avait obéi autant aux entraînements de son cœur qu'aux serments faits à sa mère :

— « Au péril de ma vie, au prix de mon honneur, avait-il dit, je me souviendrai qu'il est mon frère. »

Et au péril de sa vie, il avait tenu sa promesse.

Mais il existait entre ces deux hommes, malgré les liens étroits de parenté qui les unissaient, une opposition de sentiments et de caractère trop tranchée pour qu'un accord parfait pût régner entre eux, quel-

ques efforts qu'ils fissent d'ailleurs l'un et l'autre pour dompter leur antipathie mutuelle, — cette antipathie qui datait de leur enfance, et que, par une fatalité inouïe, les plus petits comme les plus grands événements concouraient toujours à réveiller ou à accroître.

Le marquis ne pouvait se dissimuler que dans cette terrible rencontre le beau rôle n'avait pas été pour lui, puisque d'une part il s'était attaqué à un homme désarmé, et que d'autre part il avait fait couler le sang de son frère.

Ce n'était pas tout encore. Toujours guidé par cet orgueil, cette arrogance qui faisait la base de son caractère, il ne laissait échapper aucune occasion de faire sentir à son frère la distance qui séparait un simple enseigne d'un colonel; il prenait également un méchant plaisir à entretenir le jeune homme de ses vaniteuses espérances, et terminait tous ses discours sur ce sujet par ces mots : Ah ! c'est qu'un gentilhomme comme moi peut arriver à tout !

De son côté, James ne voyait pas sans déplaisir les honneurs qu'on rendait à son frère comme colonel; et quand il comparait l'humble position qu'il occupait dans l'armée anglaise aux dignités qui paraissaient devoir être la part de son frère, il sentait

se réveiller en lui ce démon de la jalousie dont il avait déjà tant de fois senti les morsures funestes.

Il y eut donc bientôt du froid dans leurs relations, et les choses menaçaient de prendre une assez triste allure, quand, profitant d'une occasion qui lui était offerte par le général en chef, James prit place dans un convoi de blessés convalescents dirigés sur Cadix. Arrivé là, le jeune enseigne devait être renvoyé en Angleterre par suite d'un échange de prisonniers.

Les deux frères s'embrassèrent au moment du départ; mais c'était pour chacun d'eux bien plus une espèce de formalité réclamée par les circonstances qu'un devoir doux à remplir.

Cet embrassement n'était pas un baiser, ce n'était qu'un salut, salut plus cérémonieux qu'amical.

— Que direz-vous à notre mère? demanda le marquis.

— Rien, répondit James; ne vaut-il pas mieux qu'elle ignore ce qui s'est passé?

— Comme il vous plaira... J'ai fait mon devoir de soldat.

— Croyez-vous que je n'aie pas fait le mien?... Mais combien saignerait son pauvre cœur si elle savait... Dieu merci, une pareille rencontre n'aura

plus lieu.

— Espérons-le... mais qui sait?...

— Il ne tient qu'à nous.

— Comment cela?

— Que l'un de nous donne sa démission.

— Moi, répliqua agréablement le marquis, que j'abandonne la carrière des armes en face de l'avenir qui m'est réservé... jamais.

— Mais cet avenir il dépend d'un coup de canon...

— Ou d'un coup de poignard, dit le marquis, en faisant allusion à la rencontre qui avait eu lieu entre son frère et lui, rencontre dans laquelle James était armé d'un poignard... mais peu m'importe, je n'ai pas plus peur du canon que du poignard...

James eut assez de force sur lui-même pour ne pas relever cette mauvaise parole.

— Quant à moi, reprit l'Anglais après un moment de silence, j'ai assez de la guerre?

— Déjà!

— Dites si tard! Quand je pense que l'un aurait pu être tué par l'autre; j'ai horreur de moi! Je brise mon épée... je ne quitterai plus ma mère.

Ce fut ainsi que se séparèrent les deux frères. Entre eux, il n'y eut pas un élan de cœur; le marquis, toujours absorbé par ses pensées ambitieuses,

Il a voulu couvrir une mauvaise cause, il n'a trouvé que de mauvaises raisons: voilà tout.

Nous recevons au dernier moment les journaux anglais, qui apprécient le refus du gouvernement britannique de prendre part au Congrès. Tous applaudissent à la réponse de lord Russell, à l'exception du *Sun* et du *Morning-Herald* qui la désapprouvent absolument. (La France.)

On écrit de Berlin, le 25 novembre, à la *Correspondance Havas*:

« La question des duchés gagne du terrain chez les gouvernements, aussi bien que chez les peuples.

» Il n'est plus douteux que la majorité des gouvernements allemands se prononcera contre l'admission de l'envoyé danois à la Diète. Le Hanovre est le seul des Etats quelque peu importants qui ne se soit pas encore prononcé, publiquement, contre la succession du roi Chrétien IX dans les duchés.

» En face des révélations de la *Gazette de Vienne* du soir, sur la politique du cabinet de Vienne, il importe de constater que, sur cette question comme sur tant d'autres, la Prusse ne se trouve pas d'accord avec l'Autriche, et que les représentants de la Prusse et de l'Autriche ne sont et ne seront pas chargés de faire des communications conformes à la Diète, au sujet du protocole de Londres.

« La commission *ad hoc* de la chambre des députés a été réunie, hier soir, pour recevoir les explications du gouvernement sur la résolution concernant la question des duchés. M. de Bismark s'était excusé et le conseiller de légation M. Abeken, qui assistait à la discussion, n'a pu donner les explications désirées. La commission, qui est formée de 21 députés, a voté, à l'unanimité, la résolution présentée par MM. Stavenhagen et Virchow. La discussion aura probablement lieu samedi prochain.

» L'événement du jour est le manifeste énergique que le Nationalverein a adressé au peuple allemand et qui fut communiqué à la réunion des membres du Nationalverein, qui a eu lieu hier au soir. Le manifeste propose de faire des souscriptions pour fournir des hommes et des armes aux duchés. Un comité spécial est chargé d'organiser cette affaire. Les membres du corps municipal se sont réunis dès aujourd'hui, et ont commencé la souscription parmi eux.

La Diète de Francfort a pris, dans sa séance de samedi, une grave décision, de nature à augmenter l'agitation qui règne en Allemagne, et à pousser le conflit des duchés vers un dénouement redoutable. Sur la proposition de la Saxe, elle a retiré au représentant du Danemark le droit de siéger dans l'assemblée germanique. Le baron Dirking a voulu protester, mais la parole lui a été refusée; et la séance,

interrompue pendant une demi-heure, a été reprise ensuite sans le représentant du roi Christian IX.

Par cette détermination, la Diète semble retirer au roi de Danemark le titre de prince de la Confédération, et par conséquent le déclarer déchu de la souveraineté des duchés. On prévoit déjà la portée de cette résolution, qui est à la fois une excitation pour les espérances des partisans de la maison d'Augustenbourg et une attaque contre le souverain de Danemark.

La Diète a ensuite renvoyé à l'examen d'une commission une proposition tendant à augmenter le nombre des troupes destinées à l'occupation du Holstein. La Prusse et l'Autriche ont voté contre ce projet. Cette attitude des deux grandes puissances germaniques confirme ce que nous disions hier de leur entente très-probable, dans le but d'écartier toutes complications et d'arriver à un apaisement.

La *Gazette nationale* de Berlin annonce que M. Dobrowski a été fusillé à Varsovie.

Le *Dziennik* constate que des engagements ont eu lieu à Molkow, Zelechow, Blaszk.

Le *Courrier de Vilna* annonce, dans sa partie officielle, l'exécution de Constantin Puhaczewski, fusillé à Pomiervicz, par ordre de Mourawiff.

On lit dans la *Gazette de Breslau*:

La femme du directeur de l'industrie et de commerce, M. Luszczewski, récemment déporté, s'étant adressée au général Trépoff pour obtenir la liberté de son mari, il lui a été répondu que l'ordre de déportation était venu de Saint-Petersbourg et qu'il devait être exécuté.

Le général Trépoff aurait ajouté qu'il tenait pour heureux tous ceux qu'on éloignait de Varsovie, car on ne sait ce qui peut arriver.

Cracovie, 28 novembre. — Une rencontre, dans laquelle l'avantage est resté aux Polonais, a eu lieu à Branka dans le palatinat de Plock.

Deux jours après, le même détachement d'insurgés, entouré par des forces supérieures à Malydwoz, a livré un sanglant combat et a réussi à s'ouvrir un passage à travers les lignes ennemies. — Havas.

Une dépêche de New-York, du 20 novembre, donne la nouvelle d'une victoire remportée par le général Longstreet sur les fédéraux de Burnside.

Le combat a duré quatre jours, les fédéraux ont abandonné le champ de bataille et se sont enfermés dans Knoxville; les confédérés les ont poursuivis et cernent la place.

Nous n'avons encore aucun détail sur les pertes éprouvées par les deux armées.

(La France.)

Nous avons annoncé que le bruit courait à Maurice et à la Réunion, que le roi Radama aurait échappé à la mort. Une lettre de Tamalave, qui nous est communiquée, nous apprend que cette croyance était très-réputée dans le peuple; que, d'après le bruit public, Radama se serait réfugié dans le nord de Madagascar, d'où il aurait écrit à l'Empereur afin de lui demander des secours pour rentrer dans sa capitale.

Si ce dernier fait est exact, la lettre du roi Radama devra arriver en Europe par le paquebot attendu vers le 3 décembre à Marseille. Par cette même voie on aura des renseignements authentiques sur la situation des affaires à Madagascar. (Idem.)

Le paquebot qui apporte les nouvelles du Mexique est arrivé à Southampton. Une dépêche de Vera-Cruz, en date du 1<sup>er</sup> novembre, nous annonce que le général Bazaine, à la tête de l'armée française, a quitté Mexico et a commencé des opérations contre Juarez.

A cette date, la situation continuait à être bonne: plusieurs villes nouvelles s'étaient déclarées en faveur de l'intervention française; Juarez avait publié une proclamation annonçant qu'il allait marcher au-devant des Français, mais il n'avait pas exécuté son projet, et on pensait qu'il ne tarderait pas à quitter Potosi pour se réfugier à Monterey, dans le Nouveau-Léon. (Idem.)

## Nouvelles Diverses.

La séance du Corps-Législatif de vendredi a été remplie tout entière par la discussion de l'élection d'Indre-et-Loire. Cette élection, défendue par M. Chaix-d'Est-Ange, a été combattue avec une grande vigueur par M. Pichon et M. Emile Ollivier.

Il faut honorer ce sentiment qui a provoqué, des deux côtés les plus opposés de la Chambre, une sympathie commune en faveur d'un homme dont l'absence y laisse de si vifs regrets.

Dans sa réplique à M. Chaix-d'Est-Ange, M. Ollivier a trouvé de véritables mouvements d'éloquence, dont l'inspiration était d'autant plus noble qu'elle venait couvrir un adversaire. La Chambre a compris cette situation et, par son attention bienveillante, elle a prouvé qu'elle en honorait la délicatesse.

L'élection de M. de Quinemont a été validée à une grande majorité.

Le Corps-Législatif vient d'être saisi d'un projet de loi, portant allocation aux ministres, des finances, de la guerre et de la marine, de suppléments de crédits pour satisfaire aux besoins nouveaux qui se sont produits sur l'exercice de 1865. Ces crédits s'élèvent à la somme totale de 93,834,501 francs et viennent s'ajou-

ter au budget ordinaire pour 32,502,450 fr. et au budget extraordinaire pour 61,532,071 fr.

Ces suppléments de crédits afférents au budget ordinaire sont de 2,640,550 fr. pour le ministère de la guerre, et pour le ministère des finances de 29,661,900 fr., dans lesquels les primes à l'exportation des marchandises figurent pour une somme de 26,350,000 fr.

— La plupart des souverains, en répondant à l'invitation de l'Empereur, ont promis de se rendre personnellement au Congrès s'il a lieu. Parmi ces souverains, le *Mémorial diplomatique* cite: le pape, le roi des Belges, la reine d'Espagne, le sultan, le roi de Danemark, le roi de Suède, le roi d'Italie, le roi de Portugal, et le roi des Hellènes.

— S. Exc. le prince de La Tour d'Auvergne, nommé ambassadeur de France près de S. M. britannique, a quitté Paris pour se rendre à Londres.

— Dans sa séance du 28, la Chambre des députés de Turin a approuvé le traité de commerce conclu avec la France. Les votes ont été partagés ainsi: 157 voix contre 46.

— Un nombreux meeting d'Allemands a eu lieu à la taverne de Londres, sous la présidence de M. Heinizmann. Le meeting a déclaré que les duchés de Sleswig-Holstein étaient séparés du Danemark, que le protocole de Londres de 1852 devait être considéré comme nul, et enfin que le devoir de l'Allemagne était de défendre l'indépendance du Sleswig-Holstein.

Un comité a été nommé pour organiser un corps de volontaires.

— La commission qui vient de suivre, pendant deux excursions de près de deux mois, les expériences comparatives des bâtiments cuirassés, doit venir achever ses travaux à Paris. M. Dupuy-Delôme, conseiller d'Etat et directeur du matériel au ministère de la marine, est déjà arrivé, et l'on attend prochainement les autres membres de la Commission.

— Nous trouvons dans le *Diario*, de Lisbonne, les détails suivants sur l'incendie qui a eu lieu dans cette capitale: Le 19, à 9 heures 1/2 du soir, un horrible incendie a éclaté dans la partie de la rue de l' Arsenal où sont établies la Banque de Portugal, l'administration de la régie du tabac et les bureaux des compagnies d'assurances *Fidelidade* et *das Lezírias*, etc. Malgré des efforts surhumains, le feu n'a pas pu être maîtrisé. Le président du conseil des ministres, duc de Loulé, dès le début de l'incendie, s'est rendu au ministère des travaux publics qu'il n'avait pas encore quitté le lendemain à 5 heures du matin. Le commandant de la 1<sup>re</sup> division militaire, le gouverneur civil, les autorités et la direction de la Banque ont rivalisé de zèle pour arrêter les progrès de l'incendie ou en atténuer les effets. Quelques personnes ont été blessées. Les archives de

par ses rêves de gloire, ne songea même pas à écrire à sa mère, encore moins à charger son frère d'une lettre.

— Ne me remettez-vous rien pour madame notre mère? avait dit James en tendant une dernière fois la main à son frère.

— Je n'ai rien à vous remettre pour Mme Carucl, avait répondu le marquis; je lui écrirai prochainement. Adieu.

## CHAPITRE V.

### OU L'AMOUR ENTRE EN SCÈNE.

Par ces temps de surprises, de pièges, d'embuscades, de trahisons et de vengeances, ce n'était pas une tâche facile pour un chef d'escorte que de conduire un convoi à travers l'Espagne.

La nécessité impérieuse où se trouvaient les généraux de conserver auprès d'eux le plus de troupes possibles — obligés qu'ils étaient d'envoyer d'un moment à l'autre les colonnes mobiles sur les lieux où se montrait l'insurrection — les contraignait à restreindre le nombre des soldats d'escorte aux dernières limites du minimum.

Pour les Espagnols, un blessé, si impuissant qu'il pût être, était toujours un ennemi; aussi les gué-

rillas ne laissaient-ils échapper aucune occasion de surprendre un convoi de blessés. Les malheureux étaient massacrés sans pitié. Le patriotisme semblait tout excuser.

Mais, il faut bien le dire, tous les guérillas n'avaient pas pour mobile la haine de l'étranger; et parmi eux il se trouvait plus d'un misérable qui, sous prétexte de défendre le sol de la patrie, au lieu du mousquet et du sabre du soldat, s'armaient de l'escopette et du couteau du bandit.

Pour ceux-là, un voyageur, français ou espagnol, était une proie. L'or n'a pas de nationalité, pensaient ces honnêtes gentilshommes de grands chemins.

Les indigènes savaient bien à quoi s'en tenir sur ces meurtres isolés; mais ils n'osaient parler, et quand des affaires urgentes appelaient un citoyen hors de chez lui, dans l'intérieur du pays, il tâchait de rejoindre l'escorte d'un convoi. Ce n'était pas la sécurité complète, mais c'était quelque chose pour la sécurité.

Les chefs d'escorte, qui ne se fiaient que médiocrement aux guides, accueillaient assez volontiers ces voyageurs, quand ils se présentaient en petit nombre, — deux ou trois, fortement recommandés, — et surtout quand ils appartenaient aux classes aisées

de la société; car ces compagnons devenaient des espèces d'otages, et, selon les circonstances, des contre-guides pouvant fournir d'utiles renseignements.

Or, il arriva qu'à la première étape du convoi dont James faisait partie, trois voyageurs, entraînés dans une petite carriole, et munis des meilleures lettres de recommandations signées par un général français, se présentèrent, demandant l'autorisation de marcher avec la colonne.

Ces trois voyageurs, qui n'avaient rien de suspect, d'ailleurs, dans leurs allures, étaient un vieillard, une jeune fille et un jeune garçon. Le vieillard avait au moins 70 ans, la jeune fille 18 et le jeune garçon 10 au plus. La fille et le garçon étaient le frère et la sœur, le vieillard était le grand-père des deux enfants.

Ces trois personnes émigraient pour le Mexique. Sous les habits modestes qui le couvraient on devinait dans le vieillard un homme d'une naissance élevée. C'était en effet un gentilhomme, un vieil hidalgo, aussi noble que le roi, disait-il, mais d'une pauvreté héréditaire; car, de père en fils, depuis Charles-Quint, les Pobla-y-Roses n'avaient reçu en héritage que la cape et l'épée, plus une petite ferme et

un maigre champ de blé, nommé un peu plus tard le *Jardin de la Reine*, parce que la fille de Henri II, Elisabeth, devenue reine d'Espagne, y avait cueilli une fleur sauvage.

L'un des ancêtres des Pobla avait été fait comte par le roi Philippe II, pour sa brillante conduite à la bataille de Saint-Quentin.

Le comte de Pobla-y-Roses, dont il est question dans cette histoire, était, ainsi que nous l'avons dit, un vieillard de 70 ans, parfaitement conservé. Marié fort jeune, il avait vu successivement mourir autour de lui sa femme, puis son fils, puis sa bru; et il était resté seul à 66 ans, ayant à supporter la lourde charge de l'éducation et de l'établissement d'une jeune fille de 14 ans et d'un garçon de 6.

Autant par caractère que par nécessité, la vie du comte Pobla-y-Roses avait été et était encore, comme celle de son père, une vie toute patriarcale. Modeste dans ses goûts, simple dans sa tenue, il n'avait jamais désiré la richesse; mais quand il se vit le seul protecteur des deux innocentes créatures que lui laissait sa belle-fille, il fut effrayé de sa pauvreté, et, pour la première fois depuis qu'on comptait des Pobla-y-Roses dans la noblesse espagnole, on vit un membre de cette famille solliciter la faveur du roi.

l'administration de la régie du tabac et celles de la compagnie d'assurances *das Lezirias* ont été sauvées. »

Dès le 21, la Banque de Portugal a continué ses opérations comme par le passé. Les compagnies d'assurances en ont fait autant.

#### COQ-A-L'ANE.

La loi oblige les écrivains à signer les écrits qu'ils publient dans les journaux. Cette signature, apposée à la fin d'un article, peut parfois en altérer le sens d'une manière assez bizarre. Le *Courrier du Gard* s'appuie des exemples que voici :

Extrait du *Journal des Débats* :

« La reine de Portugal vient d'accoucher d'un fils. Le roi, son auguste époux, est au comble de la joie d'avoir un nouveau né. » — « *Camus.* »

Extrait du *Constitutionnel* :

« Oui, le luxe fait des progrès effrayants ; l'existence de nombreuses familles est un véritable problème. Chacun vit, il est vrai ; mais à chacun on pourrait demander comment. » — « *Vitu.* »

Extrait du même journal :

« On a exposé au Musée impérial le portrait d'un illustre personnage. Cette toile porte le cachet de l'artiste qui l'a animée. Quel coloris ! quelle figure ! » — *Boniface.* »

Extrait du *Siècle* :

« Les cléricaux nous accusent d'être hostiles à la religion catholique ? quelle calomnie ! Entre le Christ et Renan, nous sommes, il est vrai, pour Barrabas ; mais c'est par un pieux entraînement, car nous sommes dévoués à la religion et au culte. » — « *Delord.* »

Extrait du même journal :

« Quoi qu'on en dise, nous ne sommes pas des hypocrites ; nous ne cherchons pas à égayer l'opinion publique : tout ce qui brille ici est bien or. » — *Durier.* »

Extrait de l'*Union* :

« Le projet de faire un port à Paris a été accueilli avec joie par tous les habitants des quais de la Seine, surtout par ceux du quartier du Louvre. Ils seront ainsi beaucoup plus rapprochés de la mer. » — « *Moreau.* »

Extrait du même journal :

« Ici nous bornons nos citations et nos exemples, car la proposition que nous avons émise, nous croyons l'avoir prouvée. » — *Nettement.* »

Extrait du *Monde* :

« Rien de grand et de stable ne peut être fondé sans le concours de la morale. Les déclamations furibondes des philosophes auront beau retentir autour de nous, on ne nous verra jamais sortir de là... » — « *Coquille.* »

Extrait de la *Patrie* :

« M. N... doit, dit-on, prendre la parole dans la prochaine séance. Il y avait longtemps que nous ne l'avions entendu... » — « *Bellet.* »

Malheureusement Charles IX avait bien d'autres soucis en tête ; la requête du comte Pobra ne fut pas même ouverte, et le vieux gentilhomme se désespérait, quand il reçut du Mexique une lettre signée d'un parent éloigné fort riche, qui, désireux de resserrer les liens de cette parenté, et ayant entendu parler de la beauté de la petite fille du comte, lui demandait sa main.

L'offre était tentante. A dix-huit ans et vivant loin du monde, la jeune fille n'avait encore distingué personne ; par cette union, d'ailleurs, elle assurait l'avenir de son jeune frère et rendait heureux les derniers jours du vieillard. Elle accepta ; le futur demandait seulement, pour toute condition, que le mariage eût lieu au Mexique, où l'on resterait encore quelques années, après quoi toute la famille viendrait se fixer à Madrid.

Sans aucun retard on se mettait en route.

La jeune fille était une charmante créature, petite, mignonne, délicate, cheveux et yeux noirs, cela va sans dire ; enjouée, espiègle, mutine, surtout avec son grand-père, dont elle était l'idole, mais douée pourtant d'une énergie assez rare chez une jeune fille de cet âge : elle veillait sur son frère avec une sollicitude toute maternelle, sollicitude que justifiait du

## Chronique Locale.

VILLE DE SAUMUR.

### Élections du Tribunal de commerce.

MM. les notables commerçants de l'arrondissement de Saumur sont prévenus que les élections pour le renouvellement partiel des membres du Tribunal de commerce auront lieu le dimanche 6 décembre 1863, à 9 heures précises du matin, à l'Hôtel-de-Ville.

Les deux juges sortants sont :

MM. BESSON (Léon), non rééligible ;

PICHERIT (Jules), rééligible.

Les deux juges suppléants sont :

MM. DEPOS (Gustave) ;

GRATIEN (Armand) ;

Tous les deux rééligibles.

On écrit de Chinon au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« L'auteur de l'inexplicable agression dont M. Richard, substitut du procureur impérial à Chinon, a failli être victime dimanche dernier, a été arrêté, dès le lendemain, par la gendarmerie. Il a fait des aveux, tout en attribuant à un état d'ivresse l'idée de sa coupable tentative. »

» L'instruction, qui a été commencée immédiatement, jettera sans doute la lumière sur cette affaire.

» Le prévenu est un soldat en congé illimité, admis à rester dans ses foyers comme soutien de famille. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Variétés.

Nous avons commencé, dans notre numéro du jeudi 26 novembre, une étude fort intéressante sur la culture du houblon. Nous devons ce travail à l'obligeance de notre compatriote M. le commandant Pollard, qui a étudié en Alsace la culture de ce produit et s'est rendu compte des nombreux avantages qu'elle présente. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur donnant le mémoire de M. Pollard. La consommation de la bière a triplé en France depuis quelques années ; la production du houblon devra nécessairement suivre la même progression, l'introduction de ce produit dans notre pays peut donc être une nouvelle source de richesses.

### ÉTUDES D'ÉCONOMIE AGRICOLE.

(Suite.)

I.

Le houblon, *humulus-cupulus*, est originaire de la vieille Germanie, c'est une plante à tige herbacée, grimpante et volubile, s'élevant à une certaine hauteur pour s'enrouler de gauche à droite autour des branches des arbres qui l'avoisinent.

reste l'état maladif de l'enfant.

Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles s'était trouvé James Carruell étaient parfaitement connues du chef d'escorte, à qui il avait été du reste chaudement recommandé ; le jeune enseignant était donc traité du mieux qu'il était possible. De plus, comme il parlait très-correctement l'espagnol et le français, il était devenu tout naturellement l'interprète de l'officier conduisant le convoi, et ce fut lui qui fut chargé de faire connaître aux trois voyageurs les conditions de leur admission à la suite de la colonne.

Par une heureuse coïncidence, le comte Pobra parlait un peu anglais, et la jolie Fernande commençait à s'exprimer en français avec assez de pureté, grâce aux leçons d'un vieux serviteur qui avait habité la France.

Pour tout le monde c'était une véritable bonne fortune.

Dans un voyage ordinaire, offrant toutes les garanties de sécurité désirables, l'intimité s'établit assez rapidement ; à plus forte raison quand une communauté de dangers vient se joindre aux autres circonstances qui font des voyageurs une espèce de famille. D'un autre côté, la jeunesse possède une force

Le houblon appartient à la famille des urticées ; ses feuilles mâles et femelles sont séparées sur des individus différents. Les fleurs des plantes femelles, les seules cultivées, sont petites, disposées en chatons, et se composent d'une écaille, d'un ovaire placé à sa base et de deux styles ; la réunion de plusieurs fleurs forme le cône du houblon. Ces cônes sont d'une couleur verdâtre et prennent une teinte jaune vers l'époque de la maturité ; il se développe alors à la base de chaque écaille une farine jaunâtre, contenant une huile essentielle, d'une odeur forte et assez agréable ; c'est la Lupuline ou Jaime des Allemands, et qui sert à la fabrication de bière de conserve.

Les tiges, vulgairement appelées sarments, meurent tous les ans ; on y remarque de distance en distance des nœuds et des appendices crochus, destinés à faciliter leur action grimpante. La couleur des sarments varie et sert à la classification des différentes espèces de houblon, dues, probablement, aux influences climatiques, à la nature du sol et peut-être au système de culture. Les feuilles ont beaucoup de rapport avec celles de la vigne ; elles sont rudes au toucher, ont cinq nervures principales et sont apposées sur les nœuds des tiges.

La racine est chevelue, persistante, et peut durer 30 ans ; elle produit chaque année des pousses latérales, qui donnent naissance à de nouvelles tiges servant à propager la plante.

La meilleure variété de houblon est celle dont le cône est petit, serré et riche en Lupuline. En Bohême (qu'il faut citer chaque fois qu'il est question de la production houblonnière), on cultive le Spalter, variété tardive, et le houblon de Heidelberg, à sarments rouges, comme variété précoce. Les cônes du premier ont une odeur forte, alliée ; dans ceux de Heidelberg, l'odeur est plus agréable et beaucoup moins forte. A Hagenau on préfère généralement une variété rouge, plus commune que les espèces précitées, mais aussi moins difficile sur les qualités du sol.

(La suite à un prochain numéro.)

## Dernières Nouvelles.

Les derniers avis de Madagascar parlent d'un projet de traité avec la France dont voici les clauses principales :

L'exportation des esclaves est interdite. Le tanguin est aboli. La liberté des cultes est accordée. Le consul de France résidera à Madagascar. Le commerce est permis. Comme preuve d'amitié, les bâtiments français pourront mouiller dans le port militaire ; seulement, les droits de douane seront rétablis. La reine pourra faire des lois.

Francfort, 29 novembre. — L'*Europe* publie les actes encore inédits des adhésions des gouvernements de Saxe, de Wurtemberg et de

Hanovre à la convention de Londres de 1852, relative à la succession danoise. Ces documents portent les dates suivantes : adhésion de la Saxe, 9 décembre 1852 ; du Wurtemberg, 23 novembre ; du Hanovre, 18 décembre 1852.

Après l'exclusion de l'envoyé danois, la Saxe a offert 12 mille hommes pour l'exécution fédérale. La Hesse a offert tout son contingent. — La voix du Holstein dans la Diète a été retirée jusqu'à ce qu'on ait prononcé sur le souverain légal. — L'Autriche et la Prusse ont déclaré s'en tenir au protocole de Londres et se sont prononcées en faveur de l'hérédité danoise dans le Lauenbourg. — Brunswick a proposé la reconnaissance pure et simple du duc d'Augustenbourg. — Havas.

La confusion qui existe encore dans un grand nombre d'esprits sur l'intéressante question de la *Navigation Aérienne*, ne se prolongera pas pour personne après la lecture de *l'Aviation*, un volume in-18, publié par M. DE LA LANDELLE, l'un des deux inventeurs de l'hélicoptère. L'auteur distingue clairement entre l'Aérostat et l'Aéronef, dont il met l'histoire en parallèle, depuis le XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la deuxième ascension du *Géant* de Nadar. Par les arguments les plus démonstratifs, le récit des diverses expériences faites en public, et les citations scientifiques les plus concluantes, il soutient la thèse de la *possibilité* de la locomotion atmosphérique au moyen d'un appareil mécanique plus lourd que l'air. Nous recommandons comme un document instructif rempli d'intérêt, la nouvelle publication de M. DE LA LANDELLE. — Dentu, édit. Prix : 2 fr.

### Marché de Saumur du 28 Novembre.

Froment (l'hectol.)	16 48	Huile de lin.	60 —
2 <sup>e</sup> qualité.	15 84	Paille hors barrière	24 70
Seigle.	9 —	Foin.	70 50
Orge.	9 —	Luzeine (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée)	7 88	Graine de trèfle	48 —
Fèves.	14 50	— de luzerne.	47 —
Pois blancs.	30 —	— de colza.	27 —
— rouges.	28 80	— de lin.	28 —
Cire jaune (50 kil).	160 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	57 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	52 —	— cassées (50 k.)	65 —

### COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1863.	1 <sup>re</sup> qualité	» à »
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 <sup>re</sup> id.	60 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	55 à »
Saint-Léger et environs 1863.	1 <sup>re</sup> id.	52 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	48 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 <sup>re</sup> id.	48 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	45 à »
La Vienne, 1863.	1 <sup>re</sup> id.	32 à 36
ROUGES (3).		
Souzay et environs 1863.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 100
Champigny, 1863.	1 <sup>re</sup> id.	180 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	120 à 140
Varrains, 1863.	1 <sup>re</sup> id.	90 à 100
Bourgueil, 1863.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à »
Restigny 1863.	1 <sup>re</sup> id.	80 à 90
Chinon, 1863.	1 <sup>re</sup> id.	80 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	75 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 20 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

d'attraction irrésistible, dans quelque milieu qu'elle rayonne ; et cette force est d'autant plus puissante qu'elle est plus isolée, que son centre d'action est plus restreint. Or, il arriva ce qui devait infailliblement arriver : c'est qu'après quelques jours de voyages les deux jeunes gens, Fernande et James, vivaient dans une douce familiarité pleine de charmes, mais aussi pleine de dangers, — dangers délicieux dont ils ne songeaient nullement à se préserver ; et insensiblement, sans qu'ils s'en doutassent d'abord, ils laissèrent se glisser dans leur âme les germes d'une affection que, dans leur ignorance d'eux-mêmes, ou peut-être en cherchant ingénument à donner le change à leur propre cœur, ils appelaient amitié, mais qui n'était autre que de l'amour.

Si James eût rencontré Fernande dans le monde, au milieu des jeunes miss, peut-être n'eût-elle pas produit sur lui la même impression. Si Fernande n'avait connu James que dans les conditions ordinaires de la vie, peut-être ne l'eût-elle pas remarqué particulièrement ; mais la Providence semblait avoir pris plaisir à entourer leur rencontre des circonstances les mieux faites pour frapper leur imagination.

Le vieillard lui-même s'était laissé prendre aux charmes de cette intimité, et il se félicitait du ha-

sard qui lui avait donné un si charmant compagnon de voyage. Parfois même, en regardant les deux jeunes gens marcher côte à côte, il s'était pris à se dire : cela ferait un joli couple !...

Ainsi que cela arrive en pareil cas, il y avait eu échange de confiance. James savait que Fernande allait au Mexique pour se marier avec un cousin qu'elle ne connaissait pas, et par conséquent qu'elle ne pouvait aimer. Fernande savait que James allait retrouver sa mère à Londres.

Le comte n'avait pas caché sa pauvreté ni les raisons qui l'avaient déterminé à partir. James avait parlé de son immense fortune, mais sans en faire parade, et seulement pour ne pas rester en arrière de franchise.

Puis on en était venu à comparer le Mexique, avec ses révolutions, à l'Angleterre, avec sa tranquillité intérieure.

Cependant la glace n'était pas encore tout à fait rompue ; une circonstance vint brusquer la situation.

(La suite au prochain numéro.)

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etudes de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Nueil.

**VENTE**

**DE BIENS DE MINEURS ET D'UNE RENTE.**

L'adjudication aura lieu le dimanche 20 décembre 1863, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant.

**DÉSIGNATION.**

§ I<sup>er</sup>. — Biens propres aux mineurs Gabillard.

**PREMIER LOT.**

Au bourg de Cléré, une maison, composée de trois chambres basses à feu, grenier au-dessus, toits à volailles au bout sud, cour au-devant, jardin derrière, s'étendant vers sud jusqu'au jardin du sieur Humeau joignant au levant la route de Vihiers à Thouars et un autre jardin aux mineurs Gabillard, à l'ouest un clos de vigne aux mêmes, haie entre ledit clos, au nord chemin d'exploitation du clos des mineurs Gabillard, sur lequel chemin sera le passage pour aller au jardin, derrière la maison, au midi jardin des sieurs Humeau, et, par la cour, le jardin desdits mineurs Gabillard, haie et réservoir entre ledit jardin.

Contenance : 10 ares 50 centiares.

Mise à prix. . . . . 3,000 fr.

**2<sup>e</sup> LOT.**

Au canton des Plantes, un morceau de vigne, joignant d'un côté Martin Fenneteau, d'autre côté M. Brot, d'un bout Moreau et d'autre bout Guionis.

Contenance : 1 are 20 centiares.

Mise à prix. . . . . 50 »

**3<sup>e</sup> LOT.**

Au même canton, un autre morceau de vigne, joignant d'un côté Ditière, d'autre côté femme Briand et Ditière, d'un bout le chemin, d'autre bout les héritiers Denescheau.

Contenance : 8 ares 80 centiares.

Mise à prix. . . . . 200 »

§ II<sup>es</sup>. — Biens d'acquêts de communauté indivis entre le sieur Gabillard et ses enfants.

**4<sup>e</sup> LOT.**

Au même lieu des Plantes, un autre morceau de vigne, joignant au nord les héritiers Denescheau, au levant M. Guionis, au midi Guitière, et au couchant Frappereau.

Contenance : 4 ares.

Mise à prix. . . . . 50 »

**5<sup>e</sup> LOT.**

Audit lieu des Plantes, un morceau de bois-taillis en deux articles réunis dont le n<sup>o</sup> 43 était autrefois en vigne, joignant d'un bout les héritiers Denescheau, d'autre bout M. Brot, d'autre côté Robin.

Contenances : 2 ares

A reporter. 3,300 fr.

Report. 3,300 fr.  
2 centiares; 1 are 15 centiares.

Mise à prix. . . . . 75 »  
6<sup>e</sup> LOT.

Au même lieu, un autre morceau de bois-taillis, joignant d'un côté M. Brot, d'un bout le même, d'autre côté Robin et d'autre bout Choloux.

Contenance : 6 ares 40 centiares.

Mise à prix. . . . . 140 »  
7<sup>e</sup> LOT.

Audit lieu, un autre morceau de bois-taillis, joignant au levant le bois du sieur Robin, au couchant Briand, au nord le bois de M. Guionis, au midi la vigne ci-après.

Contenance : 8 ares 80 centiares.

Mise à prix. . . . . 120 »  
8<sup>e</sup> LOT.

Un morceau de vigne, au même lieu, joignant au levant Boret, au midi un chemin d'exploitation, au couchant Briand et au nord Robin et l'article ci-dessus.

Contenance : 37 ares 50 centiares.

Mise à prix. . . . . 650 »  
9<sup>e</sup> LOT.

Une planche de vigne, au même canton, dite la Planche du Pommier, joignant au couchant l'article ci-dessus, au levant Garrau, des deux bouts Ditière de Cheneron.

Contenance : 8 ares 10 centiares.

Mise à prix. . . . . 80 »  
10<sup>e</sup> LOT.

Deux bouts de planches de vigne, dans le même clos, joignant au couchant Bougué du Rondray, au levant M. Guionis, au midi M. Ditière et le chemin, et au nord Beillouin.

Contenance : 15 ares 20 centiares.

Mise à prix. . . . . 500 »

§ III<sup>es</sup>. — Rente personnelle aux mineurs Gabillard.

La rente de 39 francs 50 centimes en numéraire, et deux kilogrammes de beurre, due au terme de Toussaint, estimée sept cent trente-cinq francs, ci. . . . . 735 »

Total des mises à prix, y compris le capital de la rente. . . . . 5,600 »

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement du Tribunal civil de Saumur, en date du 5 novembre 1863, enregistré.

Rendu à la requête du sieur Pierre Gabillard, marchand coquetier, demeurant commune de Cléré, agissant au nom et comme tuteur légal de ses quatre enfants mineurs, ci-après nommés, issus de son mariage avec feu dame Pauline-Marie Martineau, savoir : 1<sup>er</sup> Hyacinthe-Pauline, âgée de 18 ans; 2<sup>e</sup> Louise-Marie, âgée de 17 ans; 3<sup>e</sup> Virginie, âgée de 14 ans; 4<sup>e</sup> Et Louis Gabillard, âgé de 2 ans. Ledit Pierre Gabillard ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Bodin.

Ce jugement a homologué une délibération de conseil de famille desdits mineurs, tenu le 14 octobre 1863, sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Vihiers, enregistré.

La vente aura lieu en présence de Pierre Guesneau, tuilier, demeurant à Guivaleau, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse, subrogé-tuteur des mineurs, ou lui dûment appelé.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Audouin, notaire à Nueil, commis à cet effet.

Les mises à prix ont été fixées par le jugement sus-énoncé.

M<sup>e</sup> BODIN, avoué-poursuivant, et M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire chargé de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le 5<sup>o</sup> novembre 1863. (638)

Signé : BODIN.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE, LA PROPRIÉTÉ DE FOURNEUX**  
Commune de Dampierre,  
Comprenant :

Maison de maître, bâtiments d'exploitation, vignes, terres et taillis, d'une contenance d'environ 19 hectares faciles à détailler.

Jouissance immédiate. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, au propriétaire M. CADEOT, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (639)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE, EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES, SOIXANTE ARES DE VIGNE**  
En un morceau.

Dans le clos des Basses-Vignes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant MM. Bersoullé, Fouquet, Bourg et le chemin du Pont-Fouchard.

S'adresser audit M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME.

**SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.**

**ACHAT DE DENRÉES.**

Le samedi 12 décembre 1863, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 1,500 quintaux de blé, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n<sup>o</sup> 5), où le public sera admis à en prendre connaissance. (641)

**A VENDRE OU A LOUER**  
Avec ou sans caves,  
Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864,

**GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE,**

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX. S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

**A LOUER DE SUITE,**

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGES, précédemment occupés par M. Quesnay de Beaurepaire. S'adresser à M. DESVIGNES-FONTAINE, quai de Limoges. (625)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1864,

**MAISON AVEC REMISE ET ÉCURIE**  
Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUFAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (614)

**A AFFERMER**  
Pour le 1<sup>er</sup> mars 1864,  
**UNE PRAIRIE**  
NOMMÉE L'ILE LABBÉ  
Contenant 40 hectares, située commune de Saint-Lambert-des-Levées.  
Cette prairie fait partie de l'île Ponneau.  
S'adresser à M. PONNEAU, rue Royale, 13, à Saumur. (591)

**A LOUER**  
Pour Noël 1863,  
**UN BEAU MAGASIN**  
Situé rue de la Tonnelle.  
S'adresser à M<sup>es</sup> LECOQ, marchande de faïence, qui jusqu'à cette époque vendra ses marchandises au-dessous des prix de facture. (630)

**MAISON A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
Située au bas du Petit-Puy, route de Dampierre, avec un joli jardin.  
S'adresser à M. JAVAUD, libraire, à Saumur. (119)

**BON BILLARD A VENDRE**  
S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE UN OUVRIER RELIEUR**  
S'adresser au bureau du journal.

**AVIS.**  
On demande un APPRENTI.  
S'adresser au bureau du journal.

**M. RIELLANT**  
CHIRURGIEN-DENTISTE,  
A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.  
Saumur, quai de Limoges, 157.

**EN VENTE: FIDES**  
OU  
**CHRISTIANISME ET PROGRÈS**  
Par J.-B. COULON,  
Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, SUIVI DU  
**CHATEAU D'ANGERS**  
Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,  
**ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,**  
Du même auteur,  
Un volume in-8°, sur beau papier vélin,  
A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 29 NOVEMBRE.			BOURSE DU 30 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	66 90	»	»	66 65	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	94 80	»	»	94 40	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	447 50	»	»	447 50	»	»
Banque de France. . . . .	3360 »	»	»	3360 »	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1265 »	»	»	1250 »	»	»
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	»	»	»	1195 »	»	»
Crédit Agricole. . . . .	»	»	»	640 »	»	»
Crédit Industriel. . . . .	700 »	»	»	677 50	»	»
Crédit Mobilier. . . . .	1065 »	»	»	1035 »	»	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	772 50	7 50	»	763 75	»	»
Orléans (estampillé). . . . .	972 50	»	»	961 25	»	»
Orléans, nouveau. . . . .	805 »	»	»	802 50	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	975 »	»	»	955 »	»	»
Est. . . . .	486 »	»	»	475 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	937 50	»	»	918 75	»	»
Midi. . . . .	685 »	»	»	670 »	»	»
Ouest. . . . .	507 50	»	»	507 50	»	»
Genève. . . . .	»	»	»	498 75	»	»
Dauphiné. . . . .	483 75	»	»	480 »	»	»
Ardennes. . . . .	470 »	»	»	465 »	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1680 »	»	»	1660 »	»	»
Canal de Suez. . . . .	476 25	1 25	»	470 »	»	»
Transatlantiques. . . . .	517 50	»	»	501 25	»	»
Autrichiens. . . . .	392 50	»	»	390 »	»	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	518 75	»	»	511 25	»	»
Victor-Emmanuel. . . . .	397 50	»	»	395 »	»	»
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	393 75	»	»	385 »	»	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	637 50	»	»	596 25	»	»
Saragosse. . . . .	625 »	»	»	610 »	»	»
Portugais. . . . .	430 »	»	»	44 »	»	»
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	306 25	»	»	303 75	»	»
Orléans. . . . .	301 25	»	»	301 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	298 75	»	»	300 »	»	»
Ouest. . . . .	293 75	»	»	296 25	»	»
Midi. . . . .	297 50	»	»	297 50	»	»
Est. . . . .	293 75	»	»	295 »	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,